## 5104/13

#### **ASSEMBLÉE NATIONALE**

#### SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2013 Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 janvier 2013

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination de deux membres néerlandais du Comité des régions



#### **CONSEIL DE** L'UNION EUROPÉENNE

**Bruxelles, le 9 janvier 2013 (14.01)** (OR. en)

5104/13

CDR 4

### ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres néerlandais du

Comité des régions

FR

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

du

# portant nomination de deux membres néerlandais du Comité des régions

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015<sup>1</sup>.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. J.C. (Co) VERDAAS et de M<sup>me</sup> A.E. (Anne) BLIEK-DE JONG,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

5104/13 ile/vv T

JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

#### Article premier

Sont nommés membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- M<sup>me</sup> Annemieke TRAAG, *gedeputeerde bij de provincie Gelderland* (membre du conseil exécutif de la province de Gueldre);
- M. A. GIJSBERTS, *gedeputeerde bij de provincie Flevoland* (membre du conseil exécutif de la province de Flevoland).

#### Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président